

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Gabriele, POLVERINI Jérôme
Présents : 10	Etaient représentés : SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
Votants : 15	Etaient absents : Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Approbation rapport quinquennal des Attributions de Compensation (AC) et des Commissions Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le président de l'EPCI est tenu de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI (2^o du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire lors de sa réunion du 22 février 2021,

Vu la délibération n° 9-2021 de la Communauté de Communes du Sud Corse, en date du 22 février 2021, portant sur la présentation du rapport quinquennal des Attributions de Compensation et des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant le rapport de la CLECT annexé à la délibération précitée,


Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article Unique : d'approuver le contenu et les conclusions du rapport quinquennal de la CLECT, en date du 22 février 2021, concernant les transferts effectués au sein de la CCSC depuis 2014, à l'occasion des CLECT 1 à 5, portant sur les points suivants :

- CLECT N°1 : adoption de son règlement intérieur,
- CLECT N°2 : transfert de la compétence déchets,
- CLECT N°3 : transfert de compétences : transport scolaire, installations sportives et abattoir,
- CLECT N°4 : transfert de compétences : tourisme, installations sportives et transports scolaires,
- CLECT N°5 : transfert de l'office de tourisme municipal de Porto-Vecchio

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 30/11/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelllo, le 29 novembre 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 /11/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
--	---

